

Département de la Moselle
COMMUNE DE TROISFONTAINES
COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 octobre 2018 à 19h** dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien HORNSPERGER maire, après convocation légale adressée par courriel le 22 octobre 2018.

Étaient présents : Sébastien HORNSPERGER, maire,
 Corinne BURCKEL, Brigitte BERTSCHY, Paul BOURGEOIS, Isabelle KRUMACKER, Charlotte PIGANEAU,
 Dominique HUNCKLER, Roland SCHIBY, Christine GUYON, Laurent WACKER, Laetitia BILLAUD.

Absents excusés : Patrick PRIM, Betty PAUL.

Absents non excusés : Coralie SCHLERNITZAUER, André KRUMMENACKER.

Secrétaire de séance : Laurent WACKER

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance à 19h.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Rapports de la CLECT du 15/02/2018 et révision de l'attribution de compensation**

Après délibération le conseil municipal :

- Décide d'accepter les nouvelles conditions tarifaires du contrat d'assurance statutaire.
- Participe au frais de remplacement chaudière et travaux d'isolation (*appartement du curé*) du presbytère de Troisfontaines à hauteur de 50% soit 9 156 € du montant total des frais.

Après concertation avec les différents conseils de fabrique de la Communauté de paroisse « Vallée de la Bièvre » la répartition du montant des travaux se fera comme suit :

Répartition des frais		
Troisfontaines	50%	9 156,00 €
Biberkirch		
Walscheid	16,66%	3 048,00 €
Hartzviller	16,66%	3 048,00 €
Hommert	8,33%	1 524,00 €
Harreberg	8,33%	1 524,00 €
	100%	18 300,00€

Une subvention sera versée pour moitié au conseil de fabrique de Troisfontaines et Biberkirch

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 février 2015 pour le transfert de la participation au SDIS et la révision de l'attribution de compensation qui passe de 317 122 € à 292 679 €.

Divers :

Monsieur le Maire :

- Propose au conseil municipal de prendre contact avec le syndicat des eaux de Wintersbourg pour une future adhésion à celui-ci afin de transférer les compétences eau potable de la commune.
- Informe le conseil que suite à l'instruction du dossier de construction d'une salle des fêtes, la DTT a émis un avis défavorable au vu de l'implantation projetée.
- Monsieur le maire précise également qu'après renseignements pris auprès du Département aucune subvention ne serait versée pour ce type de projet. Par conséquent, ce projet est annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

Le maire :



Sébastien HORNSPERGER